

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES
DE LANGUE FRANCAISE

L'Association internationale des parlementaires de langue française a tenu son assemblée constitutive les 17 et 18 mai 1967, à Luxembourg.

Vingt-et-un pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe (1) étaient représentés par cinquante parlementaires qu'accompagnaient douze conseillers techniques.

L'Association groupe pour le moment des parlementaires en activité et des anciens parlementaires qui font ou qui ont fait partie des Parlements de vingt-cinq pays (2).

Les organes de l'Association sont l'Assemblée générale et le Bureau (3) - qu'assiste un Secrétaire général (4) nommé par l'Assemblée générale, sur proposition du Bureau. L'Assemblée générale prend toutes les décisions qui sont nécessaires à la vie de l'Association. Le Bureau, dont l'Assemblée générale désigne les neuf membres pour deux ans, est notamment chargé d'exécuter les décisions de l'Assemblée générale et d'assurer la continuité du travail.

Le siège de l'Association est à Luxembourg et celui du Secrétariat général à Paris, où le Bureau exerce normalement ses activités.

-
- (1) Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Haute-Volta, Laos, Luxembourg, Madagascar, Mali, Niger, Ruanda, Sénégal, Tchad, Togo.
- (2) Le Cambodge, le Liban, Monaco et la Tunisie ont rejoint les pays qui étaient représentés à l'assemblée constitutive.
- (3) Président : M. BODSON, Président d'honneur de la Chambre des Députés (Luxembourg).
Membres : MM. BARY, Député (Belgique); DE BROGLIE, Député (France); Boubakar GUEYE, Vice-Président de l'Assemblée nationale (Sénégal); MARIGOH MBOUA, Président de l'Assemblée nationale (Cameroun); MASMOUDI, ancien Député (Tunisie); MOLEBE, Vice-Président du Sénat (Congo-Kinshasa); NORINDE, Député (Laos); PELLETIER, Député (Canada).
- (4) M. DENIAU, Député (France).

Les ressources financières de l'Association proviennent des cotisations des sections nationales. L'Assemblée générale peut aussi autoriser, cas par cas, l'acceptation de dons ou de legs.

L'Association se propose de

- contribuer au rayonnement du français dans les Parlements qui sont totalement ou partiellement francophones et dans les pays où le français est langue officielle, langue véhiculaire ou langue fréquemment parlée;
- concourir, grâce à la promotion du français, au développement des relations économiques, techniques, scientifiques et culturelles entre les peuples de la communauté francophone;
- défendre une utilisation équitable du français dans les organisations internationales.

Pour atteindre ces buts, l'Association élabore des vœux qu'elle porte à la connaissance des autorités compétentes.

Elle institue en outre une coopération étroite entre les parlementaires qui souhaitent traduire en actes la solidarité naturelle que créent la langue française et la culture francophone. C'est ainsi que l'Association - qui fournit un cadre à des rencontres régulières de ces parlementaires - organise entre les Parlements de langue française des échanges permanents et systématiques d'informations et de documents sur leurs travaux, leurs procédures et leurs méthodes, de même que sur les institutions des différents pays.

Enfin, l'Association prend ou favorise des initiatives qui se situent en dehors des Parlements.

Ses activités iront de l'échange d'étudiants (notamment, de futurs enseignants), de professeurs, de médecins, d'ingénieurs et de spécialistes divers à une assistance (personnel, matériel, articles) aux petits journaux de langue française qui se heurtent à des difficultés, en passant par l'organisation de manifestations telles que :

- camps de vacances;
- concours généraux scientifiques ouverts aux jeunes gens d'âge scolaire des pays francophones;
- jeux du type "intervilles" reposant sur des émissions de radio et de télévision et dont les prix consisteront en voyages dans tel ou tel pays de langue française;
- présentation dans les festivals internationaux et projection dans tous les pays francophones de films qui auront été réalisés selon le système de la coproduction;
- expositions itinérantes;
- fêtes de la francophonie.

L'Association internationale des parlementaires de langue française veut faire un signe d'amitié à tous les peuples francophones du monde et leur apporter, soit directement soit en encourageant des initiatives émanant d'autres sociétés, une aide fraternelle.

Si l'Association doit entreprendre des activités très nombreuses et très variées, aucune de ces activités ne sera politique. En effet, selon les Statuts - et, plus précisément, selon leur article 2 : "L'Association n'a pas d'objectif politique".

Décembre 1967
